



**79E SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**  
-----  
**SIXIEME COMMISSION**

**DEBAT GENERAL DE LA 6EME COMMISSION**  
-----

**POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR :**

**« *L'Etat de Droit aux niveaux national et international* »**  
-----

**DÉCLARATION DE**

**S.E.M BIEKE ANTONIN BENJAMIN**

**AMBASSADEUR**

**MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
AUPRES DES NATIONS UNIES**

*A vérifier au prononcé*

*New York, le 17 Octobre 2024*

**Monsieur le Président,**

Ma délégation félicite le Secrétaire général pour son dernier Rapport portant sur l'assistance multiforme apportée par les Nations Unies aux Etats membres dans le cadre du renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international.

La Côte d'Ivoire s'associe aux déclarations prononcées au nom du Groupe africain et du Mouvement des Non Alignés et voudrait faire, à titre national, les observations suivantes.

**Monsieur le Président,**

Ma délégation est d'avis que l'établissement d'un ordre international fondé sur l'état de droit est essentiel à la coexistence pacifique et à la coopération entre les Etats membres.

Toutefois, la persistance des conflits armés et des tensions géopolitiques met en évidence le non-respect du droit international humanitaire et du droit international, singulièrement la Charte des Nations Unies.

Ces menaces compromettent gravement l'atteinte de l'objectif commun de promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, d'assurer l'accès de tous à la justice et de mettre en place à tous les niveaux des institutions efficaces, crédibles et ouvertes à tous.

C'est pourquoi, ma délégation partage la vision du Secrétaire général des Nations Unies appelant à un multilatéralisme plus inclusif en vue de renforcer l'état de droit en mettant l'homme au centre de toute action de développement.

Le Sommet du Futur, tenu en septembre dernier, nous a donné l'heureuse occasion de renouveler, avec l'adoption du Pacte pour l'Avenir, notre engagement collectif en faveur de cet idéal.

Dans cette dynamique positive, la Côte d'Ivoire se félicite des différentes initiatives des Nations Unies en faveur de la consolidation de l'état de droit, notamment dans les pays en développement.

Ma délégation note avec satisfaction les programmes offerts dans les domaines de la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance, de la santé ainsi que l'assistance technique et le renforcement des capacités en faveur des pays en développement.

Nous encourageons ainsi à accroître les bourses d'études octroyées à des fonctionnaires et étudiants en droit des pays en développement dans le cadre du « *Programme d'Assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international* ».

C'est l'occasion pour ma délégation de féliciter la Cour internationale de justice (CIJ) et la Commission du droit international (CDI) pour leurs efforts constants en matière de règlement pacifique des différends interétatiques, de consolidation de l'état de droit ainsi que de codification et de promotion du droit international.

### **Monsieur le Président,**

La Côte d'Ivoire fait de la promotion de l'état de droit une priorité nationale, comme l'indique clairement sa Constitution du 08 novembre 2016 qui réaffirme dans son préambule, la détermination du peuple ivoirien « à bâtir un état de droit ».

Cette vision de mon pays se traduit par la réforme de son système judiciaire qui consolide l'indépendance de la justice afin de pleinement jouer son rôle de régulateur de la société et des institutions étatiques.

La réforme rapproche également la population de sa justice avec la création de plusieurs juridictions sur l'ensemble du territoire national.

En outre, les dispositions juridiques de mon pays assurent l'accès de tous à la justice en permettant aux personnes dépourvues de ressources suffisantes de bénéficier d'une assistance judiciaire de l'Etat ivoirien.

Au plan socio-politique, la législation nationale garantit aux partis politiques, à la société civile, à la presse de tous les bords et aux syndicats, le droit de mener librement leurs activités.

Mon pays accorde également une importance particulière à la question de la bonne gouvernance comme l'atteste la création de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance et le Pôle pénal économique et financier.

En matière d'état civil, la Côte d'Ivoire continue de renforcer sa législation avec les nouvelles Lois sur la déclaration des naissances, l'apatridie, l'école obligatoire et le mariage.

Sur ce dernier point, les dispositions actuelles rendent effectifs les principes de non-discrimination, d'égalité de droits et de responsabilité des époux dans le mariage tels que consacrés par la Constitution du pays.

Par ailleurs, le nouveau Code pénal ivoirien incrimine davantage, avec de lourdes peines, le viol y compris le viol conjugal, le harcèlement sexuel, les unions matrimoniales forcées ou précoces, l'inceste et la réduction en esclavage sexuel.

Toutes ces réformes législatives renforcent l'état de droit et favorisent l'épanouissement de la population.

**Monsieur le Président,**

Pour conclure, ma délégation voudrait réaffirmer l'attachement de la Côte d'Ivoire à l'état de droit à tous les niveaux et vous assurer de sa disponibilité à participer activement aux réflexions sur cette importante question.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**